

ABN AMRO Liontrust European Sustainable Equities



Code de Transparence

pour les fonds ISR ouverts au public – Edition 2018

Mise à jour : Juillet 2019

Le Code est promu par :



Contenu

0. Préambule	3
1. Fonds concerné par ce Code de Transparence	4
2. Données générales sur la société de gestion.....	5
3. Données générales sur le fonds ISR présenté dans ce code de transparence	13
4. Processus de gestion.....	20
5. Contrôles ESG	22
6. Mesures d'impact et reporting ESG	23
7. Annexes.....	26

0. Préambule

Le présent Code de transparence est la version française du Code de transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF. Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR. En adhérant à ce Code, les sociétés de gestion s'engagent à répondre aux questions posées pour chacun des fonds ISR ouverts au public qu'elles gèrent.

Cette mise à jour 2018 du Code de transparence a été élaborée pour refléter au mieux les évolutions du marché de l'investissement responsable en France et en Europe.

Dans un contexte réglementaire très favorable à l'ESG et à la lutte contre le changement climatique, les réponses à ce code permettront aux fonds ISR des sociétés de gestion de répondre notamment aux dispositions de l'article 173 (paragraphe VI) de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte n° 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV).

Les questions relatives à l'article 173 sont signalées par **Art.173**

Pour rappel, suivant l'esprit de la loi et dans une démarche incitative, les réponses aux questions relatives à l'article 173 doivent être effectuées selon le principe du "appliquer ou expliquer" (comply or explain).

La réponse aux questions du Code permet de se conformer aux prescriptions réglementaires.

Les signataires doivent se référer dans tous leurs documents, site internet, etc. au présent Code de Transparence.

Deux éléments-clés motivent la promotion de ce Code

Il s'agit d'améliorer la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ISR vis-à-vis des investisseurs, épargnants et de toute autre partie prenante et de contribuer au renforcement d'une autorégulation plus proactive favorisant le développement et la promotion des fonds ISR par la mise en place d'un cadre commun fédérateur des bonnes pratiques de transparence.

Principe directeur

Les fonds signataires du Code se doivent de donner des informations exactes en langage clair et compréhensible par un large public, adéquates et actualisées, pour permettre à l'ensemble des parties prenantes, plus particulièrement aux investisseurs et épargnants, de mieux comprendre la prise en compte des politiques et les pratiques d'intégration des enjeux ESG à la politique d'investissement des fonds.

Conformité avec le Code de Transparence

La société de gestion ABN AMRO Investment Solutions s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'état où nous opérons. Les réponses apportées aux questions du Code relèvent de notre unique responsabilité.

1. Fonds concerné par ce Code de Transparence

1.1 Nom du Fonds

- ABN AMRO Liontrust European Sustainable Equities

1.2 Encours du Fonds au 31.12.2018

- 120 millions d'euros

1.3 Stratégie dominante

- Best-in-class

1.4 Stratégies complémentaires

- Exclusions sectorielle et normative
- Engagement

1.5 Classe d'actifs principale

- Actions européennes

1.6 Exclusions appliquées par le fonds

- Jeux de hasard
- Pays controversés
- Alcool
- Armes controversées
- Production énergie nucléaire
- Pornographie
- Tests sur les animaux
- Extraction, production de charbon, gaz et pétrole
- Déforestation de forêts primaires
- Modification génétique
- Fabrication de substances destructrices pour la couche d'ozone
- Élevage intensif
- Tabac
- Entreprises en violation au Pacte Mondial
- Fourrures

1.7 Labels

- LuxFLAG ESG (effectif au 1er juillet 2019)

1.8 Lien vers les documents relatifs au fonds

- DICI
- Prospectus
- Rapports annuel (avec détails du portefeuille) et semestriel

www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/fund-range/Prospectus

2. Données générales sur la société de gestion

2.1 Nom de la société de gestion en charge du fonds auquel s'applique ce Code

ABN AMRO Investment Solutions

Siège social : 3 avenue Hoche

75008 Paris-France

Tel : 01 56 21 60 60

Fax : 01 56 21 61 65

www.abnamroinvestmentsolutions.fr

ABN AMRO Investment Solutions est la société de gestion en charge du fonds ABN AMRO Liontrust European Sustainable Equities. ABN AMRO Investment Solutions est la société de gestion d'actifs du groupe ABN AMRO. Elle dessert l'ensemble du réseau international d'ABN AMRO ainsi que des clients externes.

ABN AMRO Investment Solutions se positionne comme un acteur global de la gestion d'actifs au service du groupe ABN AMRO et de ses clients, aux Pays-Bas, en France et à l'étranger.

ABN AMRO Investment Solutions a délégué la gestion financière du fonds à Liontrust Asset Management afin de bénéficier de son expérience sur les marchés américains et de ses compétences en matière d'investissement responsable. En effet, Liontrust Asset Management a commencé ses activités en 1984 et est un pionnier de l'investissement responsable aux États-Unis.

Le partenariat noué entre ABN AMRO Investment Solutions et Liontrust Asset Management permet notamment à la clientèle européenne d'avoir accès aux expertises cumulées de ces 2 acteurs de la gestion d'actifs.

2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Historique

Notre société de gestion, ABN AMRO Investment Solutions, s'est investie dans le développement durable depuis déjà de nombreuses années.

- Dès 2003, la société de gestion propose une première solution « responsable » en gestion directe à ses clients.
- En 2006, ABN AMRO Investment Solutions inclut des fonds ISR externes dans sa liste de fonds recommandés.
- Entre 2012 et 2014, ABN AMRO Investment Solutions développe une gamme complète de fonds ISR (zone Europe).
- En 2014, la société de gestion intègre les critères ESG dans ses outils d'analyse des fonds externes.
- En 2017, ABN AMRO Investment Solutions sélectionne ses partenaires (dont Liontrust Asset Management), gérants d'actifs pour assurer la gestion financière des premiers fonds ISR de sa plateforme luxembourgeoise.
- En 2017, Le groupe ABN AMRO prend des engagements forts de développement de ses activités vers les investissements socialement responsables.
- En 2018, de nouvelles stratégies ISR (et de nouveaux délégués) rejoignent la plateforme gérée par ABN AMRO Investment Solutions.
- En 2018, la société de gestion décide de déléguer sa gestion interne directe à un autre gérant d'actifs, Candriam et se concentre ainsi sur les solutions en architecture ouverte.

Principes de notre démarche responsable

ABN AMRO Investment Solutions, la société de gestion d'actifs en charge du fonds : Notre démarche en faveur du développement durable est aujourd'hui solidement ancrée dans les rouages de son organisation et trouve un large écho auprès de nos clients, partenaires et salariés.

ABN AMRO Investment Solutions propose à ses clients un investissement socialement responsable cherchant constamment à combiner création de valeur et respect des générations futures. L'intégration des critères ESG permet à la fois de mieux analyser les risques mais aussi de faire émerger les opportunités.

Lien vers les pages du site internet dédiées à l'investissement responsable:
www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/fund-range/Prospectus

Liontrust Asset Management société de gestion déléguée, gestion financière du fonds :

À l'issue d'un long processus de sélection, Liontrust Asset Management devient, en 2017, le gérant financier de notre fonds ABN AMRO Liontrust European Sustainable Equities. Nous partageons la même philosophie d'investissement responsable avec notre délégué, Liontrust Asset Management:

“ Dans un monde qui évolue rapidement, nous croyons que les entreprises qui survivront et prospéreront sont celles qui se concentreront sur l'amélioration de la qualité de vie des gens, que ce soit grâce aux progrès médicaux, technologiques ou

éducatifs, sur l'efficacité dans l'utilisation de nos ressources toujours plus rares et sur la construction de sociétés résilientes, prospères et stables".

Liontrust Asset Management

Nous entretenons des relations avec notre délégataire et travaillons ensemble sur l'évolution des processus d'investissements responsables.

Lien vers les pages du site internet de notre délégataire dédiées à l'investissement responsable:

www.liontrust.co.uk/fund-teams/sustainable-investment-team

2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Lien internet vers la politique d'investissement responsable :

www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/socially-responsible-investment-abn-amro-investment-solutions/Methodology

Lien internet vers la politique d'exercice des droits de vote :

www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/footer/informations-reglementaires

Lien internet vers la politique d'engagement **Art.173** :

www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/footer/informations-reglementaires

2.4 Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion **Art.173** ?

Principes généraux de notre approche risques/opportunités

- Afin de minimiser les risques ESG, nous avons mis en place un ensemble de prérequis de soutenabilité (détaillé ci-après).
- Afin de suivre les risques/opportunités ESG, nous avons mis en place un ensemble de processus d'évaluation ESG (détaillé ci-après).
- Nous avons défini un ensemble de métriques ESG et de méthodologies afin de détecter les risques et opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique et à la transition énergétique.
- La méthodologie ESG et la liste des scores utilisés est détaillée ci-après.
- L'identification de la contribution des secteurs et des acteurs au changement climatique est détaillé dans le rapport « Loi de Transition Énergétique relative à la Croissance Verte », mis à jour annuellement et publié sur le site web de ABN AMRO Investment Solutions (Analyse des risques ESG).

www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/footer/informations-reglementaires.html

Prérequis de soutenabilité communs à toutes nos solutions gérées internes

PRI ET PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Toutes les sociétés de gestion avec lesquelles nous travaillons doivent être signataires (ou s'engager à devenir signataires) des UN-PRI et du Pacte Mondial des Nations Unies ou avoir mis en place (ou s'engager à mettre en place sous un délai raisonnable) des pratiques similaires (intégration ESG, prise en compte des controverses).

Dans certains cas, nous sommes amenés à sensibiliser (contact régulier) et à accompagner nos contreparties peu « habituées » à communiquer sur ces sujets (cas des Hedge-Funds et autres stratégies alternatives) en identifiant, par exemple les bonnes pratiques dans le cadre de leur cheminement décisionnel (engagement actif).

VALEURS INTERDITES - DESINVESTISSEMENT

Toutes nos décisions d'investissement doivent passer notre filtre d'exclusion issu de notre propre liste de valeurs interdites. Ces valeurs présentent en effet un profil de risque très élevé au niveau opérationnel et de réputation.

Elle est constituée de pays « sous embargo » contrevenant de façon manifeste et délibérée aux traités internationaux et d'entreprises impliquées, de près ou de loin, dans la fabrication d'armes controversées dont les bombes à fragmentation et armes antipersonnel. Cette liste d'émetteurs « interdits », revue périodiquement, est diffusée par et dans le groupe ABN AMRO.

À cette liste « Groupe », ABN AMRO Investment Solutions ajoute une liste d'entreprises impliquées dans la fabrication du Tabac et une liste d'entreprises contrevenant de façon manifeste et répétée aux 10 principes du Pacte Mondial.

Évaluation de la soutenabilité de nos fonds

PROCESSUS DE SELECTION DE NOS FONDS

Nous avons mis en place des questionnaires ESG qui ont été conçus pour les fonds ESG/ISR et que nous sommes en train de déployer sur tous les fonds (y compris ceux non classés en ESG/ISR).

Ces questionnaires permettent à nos équipes d'évaluer la façon dont les sociétés de gestion et les fonds sélectionnés appréhendent les problématiques ESG et les enjeux de la Finance Responsable.

Ces derniers s'appliquent à toute solution qu'elle soit externe (sélection de fonds externes qui seront alors promus sur notre liste de fonds conseillés catégorie fonds externes) ou interne (mandat de délégation qui seront aussi promus sur la liste des fonds conseillés catégorie fonds ABN AMRO).

VALIDATION DE LA SOCIETE DE GESTION/FONDS SELECTIONNES

À l'issue de ces processus (qui peuvent prendre plusieurs mois) des notes sont attribuées en interne par chacune des équipes. La solution est présentée à un comité ad hoc qui est en charge de l'étude et de la validation de la solution. La validation par le Comité déclenche la phase administrative. Quand cette phase est aboutie, démarre la phase de commercialisation et promotion (support de vente, reporting, présentation...). Dans le même temps, le produit est intégré à toutes les autres opérations de Due Diligences internes.

SUIVI SOCIETE DE GESTION/FONDS SELECTIONNES

Notre objectif est de mettre à jour de façon régulière les informations disponibles sur les questionnaires (max : tous les 2 ans) et les questionnaires eux-mêmes (mise en place d'un outil interactif).

Ces questionnaires peuvent être revus à tout moment, de façon circonstanciée lors d'un évènement majeur survenu dans la vie du fonds afin d'étudier si cet évènement peut modifier substantiellement le style de gestion et les attendus du fonds sélectionné. Dans tous les cas, le Comité devra valider le maintien ou non du fonds sur la liste

En tout état de cause, un lien quotidien s'est développé au sein des équipes d'ABN AMRO Investment Solutions pour maximiser la coordination et entre les équipes d'ABN AMRO Investment Solutions et les gérants des fonds sélectionnés.

SUIVI DE LA SOUTENABILITE DES PORTEFEUILLES

Le respect des règles de gestion des portefeuilles est vérifié de façon quotidienne par les équipes du contrôle opérationnel et des risques de marchés.

L'équipe des spécialistes ESG/ISR s'assure périodiquement (trimestriellement) que le niveau requis de soutenabilité des portefeuilles est suffisant en suivant les métriques de soutenabilité ESG et controverses développées par Morningstar pour les fonds (Sustainability Rating, Product Involvement).

Les ratios de mesure carbone (Carbon Intensity, Carbon Risks) sont aussi analysés même si ceux-ci ne sont pas des objectifs de gestion définis comme étant prioritaires dans la stratégie d'investissement du fonds.

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Toutes les équipes de la société de gestion sont impliquées, mobilisées et formées de façon continue à la compréhension et l'intégration des problématiques ESG :

- Membres du Directoire : définition/validation des axes de développement ESG/ISR
- Spécialistes ESG/ISR : mise en place des processus, évaluation, conseil, politique de vote et d'engagement, reporting, formation, labellisation, animation du comité ISR mensuel, relation avec les fournisseurs ESG et avec la place financière, support technique transverse
- Analystes sociétés de gestion/fonds : évaluation ESG, mise en place de solutions ESG/ISR/Impact, engagement
- Commerciaux, Marketing, RFP : document de présentation, site web, évènements, relation clients internes et externes, relation parties tierces et distributeurs
- Gérants internes : arbitrages des fonds, opérations de marché, suivi des performances, des marchés, rapport de gestion
- Équipe en recherche quantitative : filtres et analyses ESG, Tendances et thématiques, méthodologies

- Équipe Risque Opérationnel, Équipe Risk Management, Équipe Conformité: reporting ESG, suivi des enveloppes de risques (Stranded Assets), contrôles des ratios d'investissements (seuils), veille et suivi réglementaire (art 173), suivi des pays et diffusion de la liste des valeurs interdites, conformité politique de vote
- Équipe Data Management: vérification de la bonne intégration et restitution des variables ESG/Controverse/carbone et mise en place des filtres d'exclusion en ex-post et ex-ante.
- Équipe Product Management: Mise à jour et création des prospectus intégrant les critères ESG, suivi de la vie administrative des fonds et établissement des rapports annuels, relation avec les régulateurs
- Équipe Structuration: Mise en place des contrats de délégations, établissement des règles détaillées de gestion (y compris les règles ESG), relation globale avec les délégataires (diffusion des listes d'exclusion)

2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion¹ ?

Chez ABN AMRO Investment Solutions, société de gestion d'actifs :

- Nombre d'analystes de fonds généralistes : 11
- Nombre d'analystes spécialistes ESG/ISR : 3
- Nombre d'analystes opérationnels : 3

Chez Liontrust Asset Management, gérant du fonds par délégation :

- Nombre de gérants de portefeuille dédiés au fonds : 2

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

ABN AMRO Investment Solutions, société de gestion d'actifs

INITIATIVES GÉNÉRALISTES

- UN-PRI (ABN AMRO&ABN AMRO Investment Solutions par filiation)
- Pacte Mondial ((ABN AMRO&ABN AMRO Investment Solutions par filiation)
- Commission Investissement Responsable de l'AFG et Commission Gouvernement d'Entreprise de l'AFG (ABN AMRO Investment Solutions)
- Partenaire de la « Chaire Finance Durable et Investissement Responsable
- Finance For Tomorrow (Neuflize OBC et ABN AMRO Investment Solutions par filiation)

¹ Il s'agit d'indiquer ici le nombre de personnes à taux plein (hors CDD et stage) amenées à travailler sur les problématiques ESG/ISR. Ces personnes ne consacrent pas l'intégralité de leur temps de travail à l'ESG/ISR, mais ces problématiques font partie intégrante de leur activité, au vu des processus et développement en cours.

INITIATIVES ENVIRONNEMENT/CLIMAT

- Climate Bond Initiative (ABN AMRO)
- Green Bond Principles (ABN AMRO & ABN AMRO Investment Solutions)
- PCAF Platform Carbon Accounting for Financials (ABN AMRO)
- RSPO Round Table for Sustainable Palm Oil (ABN AMRO)

INITIATIVES SOCIALES

- Rapport annuel sur les Droits Humains (ABN AMRO)

2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la Société de Gestion?

ABN AMRO Investment Solutions, société de gestion d'actifs

À fin décembre 2018 :

- Les encours totaux des actifs gérés éligibles à ce niveau de classification dite « responsable »² s'élèvent à 9,4 milliards d'euros répartis sur 47 fonds.
- les encours totaux des actifs gérés éligibles au niveau « ISR »³ s'élèvent à 1,3 milliards d'euros répartis sur 11 fonds.

2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la Société de Gestion rapporté aux encours totaux sous gestion au 31.12.2018? **Art.173**

Total Actif (Gestion et conseil) : 27 milliards d'euros

Total Actif géré : 16,1 milliards d'euros

L'actif total des fonds gérés est de 16,1 milliards d'euros répartis sur 74 fonds.

Total Actif gérés dits «responsables » : 9,4 milliards d'euros

Les actifs dont la soutenabilité est au minimum « dans la moyenne » sont qualifiés avoir un niveau « responsable » et totalisent 9,4 milliards d'euros soit 58% des actifs gérés⁴.

Niveau de Soutenabilité	Nb Fonds	Actif net millions €	% Actif total
Élevé	12	1 376	8,5%

² Tel que défini par la Société de gestion d'actifs

³ Tel que défini par la Société de gestion d'actifs

⁴ Hors Conseil

Au-dessus de la moyenne	16	4 422	27,4%
Dans la moyenne	19	3 630	22,5%
Sous-total	47	9 429	58,4%

Total Actif fonds gérés dits « Fonds ISR » : 1,3 milliards d'euros

Les fonds gérés sont qualifiés de « Fonds ISR » s'ils affichent :

- les meilleurs notations internes telles qu'évaluées par ABN AMRO Investment Solutions
- les plus hauts niveaux de soutenabilité tels que définis par Morningstar (« élevé » et « au-dessus de la moyenne »)
- et dont les enjeux ESG sont déclarés dans leur prospectus et sont au centre de leur stratégie d'investissement.

Les actifs des fonds ISR totalisent 1,3 milliards d'euros à fin décembre 2018 soit :

- 4,8% des encours totaux (gestion et conseil)
- 8,0% des actifs gérés
- 13,9% des actifs « responsables »

2.10 Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la Société de Gestion au 31.12.2018?

Nous gérons 11 fonds ISR⁵ ouverts au public représentant un montant total d'actif sous gestion de 1 362 millions d'euros au 31.12.2018 :

Nom des fonds	Actif net en Euros
AAMMF EdenTree Eurp Sust Equities	137 980 513
AAMMF Parnassus US Sust Equities	169 218 909
ABN AMRO Dana US Sustainable Equities	128 020 064
ABN AMRO Euro Sustainable Bonds	8 335 363
ABN AMRO Euro Sustainable Equities	154 866 153
ABN AMRO Euro Sustainable Money Mkt	207 421 848
ABN AMRO Global Sustainable Equities	299 763 018
ABN AMRO Liontrust Eurp Sust Equities	126 878 546
ABN AMRO Sustainable Bal Profile	77 953 772
ABN AMRO Sustainable Dyn Profile	19 032 979
ABN AMRO Sustainable Mod Profile	32 538 797

Lien internet vers la liste des fonds ISR :

www.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/socially-responsible-investment-abn-amro-investment-solutions/Sri-range/index.html

⁵ Ces fonds prennent systématiquement en compte les critères ESG dans leur processus d'investissement (inscrit dans leur prospectus) ; ils répondent à des niveaux de rating de soutenabilité Morningstar au minimum « Au-dessus de la moyenne ».

3. Données générales sur le fonds ISR présenté dans ce code de transparence

3.1 Quel est l'objectif recherché par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds?

L'intégration des critères ESG se fait au niveau de l'analyse fondamentale et permet de mieux comprendre le modèle développé par l'émetteur.

L'analyse ESG permet aussi de mieux appréhender les risques et les opportunités non encore décelées par les marchés.

L'analyse ESG permet aussi d'identifier des opportunités d'engagement auprès de l'entreprise afin d'améliorer les bonnes pratiques ESG. C'est aussi l'occasion d'installer un dialogue constructif avec l'émetteur, prometteur à terme, d'une valorisation financière pour l'investisseur.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du fonds⁶ ?

Moyens internes

- Nombre d'analyste fonds dédiés : 2
- Nombre de spécialistes ESG dédiés : 3
- Nombre de gérant de portefeuille dédiés : 2

Moyens externes

- Sustainalytics: Agence de notation ESG, fournisseur de données ESG, Carbone, Controverses au niveau de l'émetteur et fournisseur d'analyse d'émetteurs privés et publics
- Morningstar direct: fournisseur de données ESG, Carbone, Controverse et d'analyse/classement des fonds d'investissement
- ISS Ethix: Fournisseur d'analyse Carbone et d'impact Objectifs de Développement Durables

⁶ Il s'agit d'indiquer ici le nombre de personnes à taux plein (hors CDD et stage) amenées à travailler sur l'évaluation ESG/ISR. Ces personnes ne consacrent pas l'intégralité de leur temps de travail sur cette problématique, mais ces dernières font partie intégrante de leur activité, au vu des processus et développement en cours.

- ISS Governance: Recommandation de vote et automatisation des procédures de vote
- 2ii : Analyse d'impact Carbone et scénarios climat

3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par le fonds ?

Efficacité de la gestion des ressources	Santé	Sécurité et résilience
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Améliorer l'efficacité énergétique ▶ Améliorer la gestion de l'eau ▶ Accroître la production d'électricité à partir de sources renouvelables ▶ Améliorer les procédés industriels et agricoles ▶ Accroître le traitement et le recyclage des déchets ▶ Rendre le transport plus efficace 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fournir des soins de santé abordables ▶ Connecter les gens ▶ Offrir des aliments plus sains ▶ Construire des villes autonomes ▶ Éducation ▶ Favoriser l'innovation dans les soins de santé ▶ Favoriser des modes de vie plus sains 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Accroître la résilience financière ▶ Épargner pour l'avenir ▶ Assurer une économie durable ▶ Améliorer la sécurité automobile ▶ Renforcer la sécurité numérique ▶ Meilleur suivi des chaînes d'approvisionnement et contrôle de la qualité

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le fonds? Art.173

Prise en compte des risques et opportunités en matière climatique tels que définis par l'article 173

RISQUES PHYSIQUES : NON DIRECTEMENT PRIS EN COMPTE PAR LE FONDS
 La stratégie d'investissement du fonds ne prend pas particulièrement en considération les risques physiques (définis par l'art.173, comme l'exposition aux conséquences physiques directement induites par le changement climatique).

RISQUES DE TRANSITION : INTÉGRÉS DANS LES CRITÈRES D'ANALYSE
 La stratégie du fonds prend en compte les risques de transition (définis par l'art.173 comme l'exposition aux évolutions induites par la transition vers une économie bas carbone) ; Le gérant analyse le positionnement de l'émetteur par rapport aux enjeux

environnementaux en termes d'utilisation et de gestion des ressources (énergie et eau), de recyclage des déchets et de gestion de l'empreinte carbone.

OPPORTUNITÉS BAS CARBONE : INTÉGRÉS DANS L'ANALYSE

Les opportunités favorisant une économie bas carbone sont examinées notamment quand celles-ci développent des technologies disruptives et de substitution avec un fort potentiel de pénétration auprès des populations.

Méthodologie d'analyse appliquée aux émetteurs en matière climatique

GAZ À EFFET DE SERRE : MESURÉS

A ce stade, la stratégie d'investissement prend en compte les mesures d'émissions de gaz à effet de serre, passées, actuelles et/ou futures, directes et indirectes de chaque émetteur. La pondération de cette variable diffère d'un secteur à l'autre.

ALIGNEMENT SCÉNARIO 2°C : NON ÉVALUÉ À CE STADE

La stratégie d'investissement ne prend pas encore systématiquement en compte, la compatibilité des objectifs de développement de l'émetteur avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique (scénario limitant le réchauffement climatique à +2 degrés).

Le fonds n'applique pas particulièrement une stratégie bas carbone mais privilégie les émetteurs appliquant les meilleures pratiques en matière environnementale dans son secteur d'activités. Ainsi l'empreinte carbone du portefeuille devrait se situer généralement en-dessous de celle de son indice de référence.

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...)?

L'Investissement Socialement Responsable consiste à intégrer dans le processus de sélection des émetteurs, en complément des critères financiers, trois critères extra-financiers : l'Environnement, le Social et la Gouvernance.

Ces critères permettent d'évaluer le comportement des entreprises face aux enjeux majeurs que sont le respect de l'environnement, des salariés, des sous-traitants, des populations locales et des actionnaires. En complément nous intégrons également une évaluation des controverses majeures que l'entreprise rencontre.

Ce qui est décrit ci-dessous ne s'applique pas aux émetteurs d'État, ces derniers étant évalués selon d'autres sous-critères.

Philosophie méthodologique

La méthodologie développée ci-dessous est celle utilisée par la Société de gestion d'actifs, ABN AMRO Investment Solutions afin d'évaluer la soutenabilité des actifs gérés par délégation; Liontrust Asset Management a développé sa propre méthodologie et prend en compte les principes ISR tels que définis par ABN AMRO Investment Solutions.

Score ESG d'un émetteur privé évalué par le gérant du portefeuille, Liontrust Asset Management

Chaque entreprise sélectionnée se voit attribuer une note selon la table ci-dessous :

Exemple : Note ESG moyenne de l'entreprise Kerry Kerry : B2

Management

		1	2	3	4	5
Produit	A	ASML	Glaxo SmithKline	Fresenius		
	B	Legrand	Kerry	Essilor	HELLA	
	C	Unilever	Puma			
	D					
	E					
	S					

Source : Liontrust Asset Management, Factset, 30.09.18

Un émetteur privé évalué par la société de gestion d'actifs, ABN AMRO Investment Solutions

L'AGENCE DE NOTATION EXTRA-FINANCIERE SUSTAINALYTICS⁷

Sustainalytics est une agence de notation présente depuis 25 ans en Europe et en Amérique du Nord, qui fournit des informations extra-financières sur les entreprises, États et institutions publiques à travers le monde. Nous utilisons les notes calculées par Sustainalytics et bénéficions de l'analyse qualitative des sociétés et États. Nous recevons aussi l'analyse des controverses, le niveau d'implication des entreprises dans certains secteurs controversés, l'analyse comportementale des entreprises et pays par rapport aux grands traités internationaux.

À ce jour, l'agence a noué des partenariats avec, entre autres: Morningstar (analyse de fonds et d'indices), Glass Lewis (fournisseur de recherche ESG et de solutions de vote en assemblée), Stoxx (fournisseur d'indices) et FTSE Russell (fournisseur d'indices).

PHILOSOPHIE DES SCORES ESG CALCULÉS PAR SUSTAINALYTICS

La méthodologie d'évaluation ESG de Sustainalytics est basée sur de nombreux critères d'évaluation, avec une approche globale qualitative et quantitative.

Une mise en perspective de l'entreprise est effectuée au niveau sectoriel (plus de 40 secteurs identifiés, 75 à 90 indicateurs par pair-groupe).et prend en compte les quatre dimensions suivantes:

- Adaptabilité de l'entreprise à la gestion des risques matériels
- Transparence de l'entreprise par rapport aux exigences de place et normative en matière ESG
- Performance quantitative de l'entreprise évaluée par la matrice de requêtes ESG

⁷ <https://www.sustainalytics.com/>

- Performance qualitative de l'entreprise évaluée par l'analyse des controverses

MATRICE DE REQUETE DES SCORES E, S, G DE SUSTAINALYTICS

(Pour un émetteur privé – ne convient pas à l'analyse d'un État)

Sustainalytics a mis en place une série d'indicateurs ESG (qui peuvent évoluer afin de rester pertinents). Chaque Pilier E, S et G se voit attribuer une matrice de critères jugés les plus pertinents. Les scores E, S et G résultent de la moyenne pondérée des scores bruts des critères de chaque pilier E, S et G.

Ces scores bruts sont attribués par tranche de 25 points (de 0 à 100) par l'analyste spécialisé de Sustainalytics en charge du secteur.

Prenons un exemple: Sous-critère E1.1 du pilier E, Environnement :

E.1.1 Formalisation de la politique environnementale

Type de réponse	score
L'émetteur dispose d'une politique E forte et détaillée	100
L'émetteur dispose d'une politique E relativement forte	50
L'émetteur dispose d'une politique E globale peu détaillée	25
L'émetteur ne dispose d'aucune politique E	0

À la fin du processus, l'analyste fournit un rapport détaillant les notations E, S et G avec les scores bruts, un commentaire qualitatif, une explication des sources et les résultats finaux.

EXEMPLES D'INDICATEURS ESG (liste non exhaustive)

Environnement	Social	Gouvernance
<p>56 critères portant sur l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur l'environnement tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme de réduction d'utilisation de l'eau • Participation au Carbon Disclosure Project (organisation qui publie les émissions de gaz à effet de serre des entreprises) • Rapport sur les conditions de traitement des hydrocarbures 	<p>60 critères portant sur l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur les parties prenantes tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politique officielle sur l'élimination de la discrimination • Programme de réduction des accidents de travail • Politique sur les droits humains • Prise en compte des populations locales 	<p>34 critères portant sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signature du Pacte Mondial des Nations Unies • Séparation des pouvoirs • Indépendance des administrateurs • Politique de lutte contre la corruption

SCORE ESG GLOBAL

Le score ESG final qui sera attribué à l'entreprise sous revue résulte de l'application d'une matrice pondérée. Ces poids varient d'un secteur à l'autre suivant la pertinence des impacts et de l'exposition aux enjeux ESG. Les entreprises sont réparties à ce jour sur 42 groupes d'activités (selon nomenclature GICS).

Les tranches de variation de ces pondérations sont les suivantes :

Environnement : de 25% à 45%
 Social : de 30% à 50%
 Gouvernance : de 15% à 35%

Sustainalytics utilise à ce jour 2 matrices différentes qui permettent d'évaluer les grandes entreprises (enjeux ESG souvent détaillés et identifiés) ainsi que les petites/moyennes entreprises (enjeux ESG moins détaillés et identifiés).

Controverses

INTEGRATION

En complément du processus de sélection ESG, nous intégrons également la surveillance des controverses majeures pour les entreprises exclusivement. Leur évolution et leur gravité sont des indicateurs clef des risques encourus ou en devenir pour l'émetteur et donc de l'impact potentiel sur la performance. Ces controverses peuvent concerner les trois domaines de l'ESG (corruption, pollution, pratiques marketing trompeuses pour le client, ...).

Cette intégration permet d'enrichir la vision des gérants quant aux risques et au potentiel de création de valeur associés au comportement des entreprises.

METHODE D'EVALUATION DE SUSTAINALYTICS

Sustainalytics définit la controverse comme un évènement ou un ensemble d'évènements relatifs à une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance de nature à affecter de façon négative les parties prenantes. Ces évènements sont issus de l'ensemble des communications diffusées par l'entreprise, les médias ou autres supports.

Sustainalytics relève et classe ces controverses sur 10 thèmes principaux répartis sur les 3 piliers E, S et G. Ces indicateurs de controverses sont évalués par les analystes sur une échelle de 1 à 5 : plus le niveau est bas, moins l'entreprise est controversée et donc en risque.

Environnement	Social	Gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> • Incident opérationnel • Incident environnemental sur la chaîne d'approvisionnement • Incident environnemental sur les produits et services 	<ul style="list-style-type: none"> • Incident social sur la chaîne d'approvisionnement • Incidents social auprès des communautés et de la société • Incident clients • Incident employés 	<ul style="list-style-type: none"> • Incident de gouvernance • Incident sur les politiques publiques • Incident lié à l'éthique des affaires

Scores agrégé du portefeuille

SCORE ESG AGGREGÉ DU PORTEFEUILLE

Le score agrégé ESG d'un portefeuille résulte de la moyenne pondérée des positions en portefeuille de chaque score ESG global (hors cash et dérivés).

Le score agrégé ESG du portefeuille est re-basé sur 100%. Un taux de couverture ESG est aussi fourni afin d'évaluer la pertinence du score agrégé global.

SCORE CONTROVERSE AGGREGÉ DU PORTEFEUILLE

Nous appliquons la même méthode que celle utilisée pour le calcul du score ESG agrégé du portefeuille.

Évolution indicateurs et méthodologie

Les avancées de place sur les problématiques ESG sont majeures, portées à la fois par des parties prenantes privées et publiques.

Ainsi, courant Octobre 2018, notre principal fournisseur de données ESG, Sustainalytics, nous a livré une version augmentée 2.0 d'évaluation ESG d'un émetteur incluant les notions de « risque gérables » et de « risque non gérable » identifiés par rapport aux différents enjeux de la finance durables.

Cette nouvelle génération d'indicateurs intégrant des données prospectives devrait permettre un monitoring des risques ESG avec une meilleure comparabilité intersectorielle.

ABN AMRO Investment Solutions a décidé de prendre en compte ces indicateurs et, après évaluation, de procéder à l'implémentation de ces nouveaux scores dans ses outils courant 2019.

3.6 A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Fréquence de réévaluation des notes ESG/controverses par Sustainalytics

Notes ESG: annuellement ou plus tôt si évènement majeur

Notes de Controverse : Plusieurs fois par mois.

Fréquence de mise à jour des notes ESG/controverse dans nos outils

Mensuelle

Gestion des controverses

LIONTRUST ASSET MANAGEMENT GERANT DU PORTEFEUILLE PAR DELEGATION

Le gérant du portefeuille possède sa propre échelle d'évaluation des controverses. Il gère de façon indépendante la dégradation d'une controverse (déclenchant une vente ou une procédure d'engagement). Il est cependant contraint de prendre en compte la liste des émetteurs interdits de ABN AMRO Investment Solutions tel que décrit ci-après.

ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS, SOCIETE DE GESTION D'ACTIFS

La société de gestion d'actifs procède sa propre échelle d'évaluation des controverses. Si la dégradation d'une controverse atteint le niveau 5 maximal et que celle-ci a été déclenchée par un manquement grave et répété à l'un ou plusieurs des

10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies, l'émetteur rentre sous les 3 mois sur la liste des valeurs interdites.

Le gérant du portefeuille (Liontrust Asset Management) sera alors averti et devra céder la valeur dans un délai de 5 jours ouvrés.

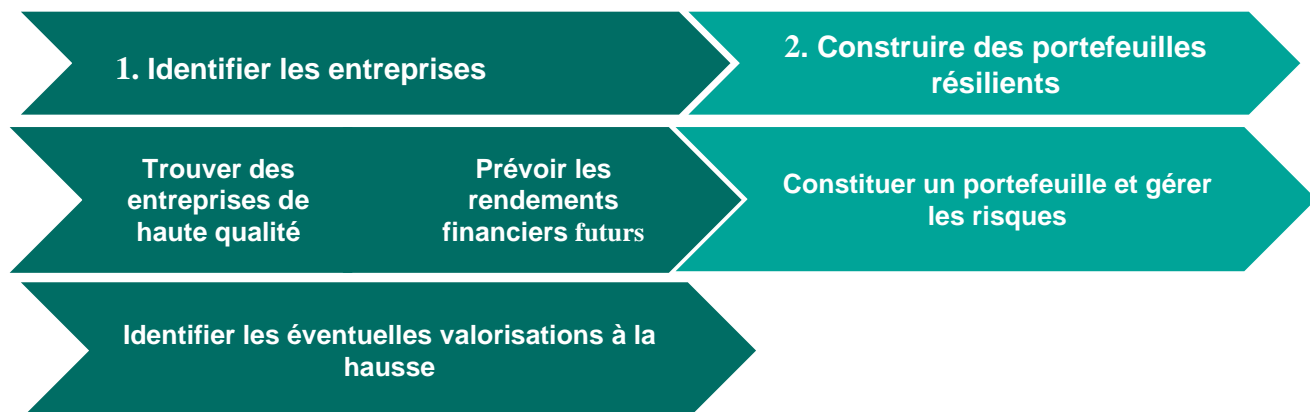
4 Processus de gestion

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Liontrust Asset Management, le gérant du portefeuille par délégation

APPROCHE GLOBALE

Le processus vise à générer des rendements supérieurs grâce à la sélection des titres et à la construction minutieuse du portefeuille afin de contrôler le risque systémique à l'aide d'un processus mis au point et perfectionné sur plus de 15 ans. Nous distinguons deux étapes principales:



Le processus de sélection des entreprises éligibles favorise celles présentant :

- des perspectives de croissance solides et fiables
- une excellente gestion
- des fondamentaux commerciaux solides
- des prévisions du chiffre d'affaires, des marges et des résultats pour les 3 à 5 prochaines années
- une évaluation du titre de l'entreprise par un modèle propriétaire unique
- une évaluation de la progression estimée du titre sur les trois prochaines années à l'aide d'un modèle quantitatif sur mesure
- une forte croissance potentielle (prix modélisé vs prix de marché)

Source: Liontrust Asset Management

PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Parmi les recommandations d'achat disponibles identifiées à l'étape 3.5 du présent document, le gérant retient dans son portefeuille environ 40 à 60 titres. Conformément à la philosophie d'investissement à long terme, le placement est idéalement conservé sur une période de trois à cinq ans.

La sélection des titres et la taille des positions sont basées sur trois paramètres clés :

- 1** Volatilité sous-jacente de l'action - Les actions dont la volatilité est plus élevée auront tendance à avoir une pondération active plus faible.
- 2** Force de conviction - par rapport aux autres titres du portefeuille
- 3** Le degré de diversification associé à la position de l'action dans le portefeuille

Source : Liontrust Asset Management

DISCIPLINE DE VENTE

L'équipe d'investissement a une approche disciplinée et systématique des ventes, basée sur des objectifs de prix à un et trois ans. Il y a deux raisons pour lesquelles, typiquement, elle vendra le titre : l'évaluation et la perte de conviction.

- L'équipe entreprendra un examen lorsque le cours du titre aura atteint sa juste valeur estimative.
- L'équipe initiera une vente lorsqu'elle perd sa conviction dans un titre particulier en raison d'un changement dans la durabilité du produit de l'entreprise ou dans ses fondamentaux commerciaux.

Source: Liontrust Asset Management

4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? **Art. 173**

Les critères relatifs au changement climatique tels que définis par l'article 173 sont intégrés pour partie dans les éléments d'appréciation du profil ESG de l'entreprise sélectionnée. Ainsi, le niveau d'émission de CO2 est examiné dans le pilier environnemental et le fonds privilégiera les entreprises et les activités les moins carbonées.

Au niveau de l'analyse fondamentale, les énergies renouvelables et entreprises de recyclage et de traitements des déchets et eaux usées peuvent ressortir dans l'univers d'investissement si leur modèle d'exploitation ou de services sont qualifiés de technologies disruptives et de substitution à fort taux avec un fort potentiel de pénétration. De même, le fonds n'investira pas dans les énergies polluantes car ces dernières sont identifiées « à fort risque ».

Le fonds n'a pas pour seul objectif de répondre aux enjeux relatifs au changement climatique.

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? Art. 173

Au niveau de Liontrust Asset Management, gérant du portefeuille par délégation
Tous les émetteurs en portefeuille sont préalablement sélectionnés, notés en ESG selon une méthodologie propriétaire et validés en comité ad hoc par le gérant financier du portefeuille, Liontrust Asset Management.

Au niveau d'ABN AMRO Investment Solutions, société de gestion d'actifs
La société de gestion d'actifs, ABN AMRO Investment Solutions vérifie que sa recherche ESG couvre au moins 90% du portefeuille. Si ce ratio n'est pas atteint ABN AMRO Investment Solutions met tout en œuvre pour enrichir sa couverture (demande de notation auprès de Sustainalytics et demande du rapport d'investissement auprès de son gérant de portefeuille délégué.

4.4 Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Non

4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non.

4.6 Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Non

4.7 Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Non

4.8 Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Non

5. Contrôles ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Liste des équipes en charge
Se référer à la partie 2.5 du présent document

Liste des contrôles effectués à ce jour sur le portefeuille.

LIONTRUST ASSET MANAGEMENT, LE GÉRANT DU PORTEFEUILLE PAR DÉLÉGATION (EN EX-ANTE)

- Revue périodique des risques globaux auxquels est exposé le portefeuille
- Vérification au fil de l'eau par le gérant du portefeuille des éléments de nature à accroître les risques ESG

ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS (EN EX-POST)

- Vérification quotidienne du respect de la liste des exclusions
- Vérification quotidienne du taux de couverture ESG (minimum 90%) et des notes ESG < 50
- Vérification mensuelle du niveau global de soutenabilité du portefeuille selon la méthode Morningstar
- Rapport trimestriel des risques ESG (scores ESG/carbone/Controverses)

Exemple de contrôle opérationnel effectué par ABN AMRO Investment Solutions:

- Élément déclencheur : le taux de couverture ESG est de 86% (< 90%)
- Alerte : le contrôle opérationnel alerte l'équipe ISR
- Vérification & identification : l'équipe ISR après vérification a identifié l'entrée en portefeuille d'un nouvel émetteur non couvert par l'analyse de son analyste spécialisé, Sustainalytics. L'équipe ISR valide l'alerte et propose une action
- Action proposée : demander au gérant du portefeuille le rationnel d'investissement ESG de la nouvelle valeur (délai de réponse du gérant : 5 jours ouvrés)
- Analyse : l'équipe ISR analyse le rationnel et comprend que le nouvel émetteur issu d'une opération de séparation des activités de l'entreprise « mère », devrait bénéficier de meilleures notations ESG que sa maison mère. L'équipe ISR questionne dans le même temps son analyste Sustainalytics qui confirme la mise à jour du score ESG dans les meilleurs délais.
- Réponse : l'équipe ISR confirme au contrôle opérationnel que le nouvel émetteur peut bénéficier de la note ESG de sa maison mère (note « conservatrice ») dans un premier temps et que celle-ci est en cours de notation par Sustainalytics
- Clôture de la procédure d'alerte (sous 5 jours ouvrés) : la note ESG de la société mère est attribuée dans l'attente de la notation finale.

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

ROLE D'ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS, SOCIETE DE GESTION D'ACTIFS

La société de gestion d'actifs est la société de gestion du fond ; elle a délégué son rôle de gérant de portefeuille.

La société de gestion d'actifs est en charge de la commercialisation du fonds auprès de ses clients.

METHODOLOGIE UTILISEE

La méthodologie d'évaluation du fonds suit la méthodologie et les processus décrits dans ce présent guide.

SUPPORT DE COMMUNICATION AVEC LES CLIENTS DU FONDS

- Réunion d'information
Le client rencontre régulièrement le gérant du portefeuille lors d'événement commerciaux ad hoc organisés par la société de gestion d'actifs (environ 3 fois par an).
- Site web d'ABN AMRO Investment Solutions
Fiche mensuelle
Rapports annuel et semi-annuel du fonds⁸
Prospectus
Rapport LTECV
Vidéo gérant de portefeuille
- Présentations diverses format pdf

6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Le principal indicateur d'impact calculé et reporté pour le portefeuille à ce jour est l'intensité Carbone (émission de gaz à effet de serre direct et indirect par millions de chiffre d'affaires rapporté aux positions détenues en portefeuille).

Cet indicateur est calculé mensuellement et sera disponible sur les fiches mensuelles du fonds.

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

FICHE D'INFORMATION DU FONDS

- Données financières et bientôt ESG (en cours d'enrichissement)
- Disponibles sur le site web de la société de gestion d'actifs
- Périodicité : mensuelle

SUPPORT DE PRESENTATION INVESTISSEURS (pdf ou papier)

- Disponibles sur demande auprès de l'équipe commerciale
- Périodicité : 3 fois par an

GLOBES MORNIGSTAR

- Disponibles sur le site web de Morningstar
- Périodicité : mensuelle

RAPPORT LTECV article 173

⁸ Publication du portefeuille détaillé du fonds

- Disponible sur le site web de la société de gestion d'actifs
 - Périodicité : annuelle
- PRESENTATION GENERALE GESTION ISR (vidéo fonds et informations générales)
- Disponibles sur le site web de la société de gestion d'actifs
 - Périodicité de mise à jour : suivant l'actualité.

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? Art. 173

Oui.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT AVEC LES EMETTEURS POUR LE FONDS :
Liontrust Asset Management, GERANT DU PORTEFEUILLE PAR DELEGATION
Politique d'engagement et rapport d'engagement (uniquement disponible en anglais)
www.liontrust.co.uk/handlers/DownloadDocumentsHandler.lion?itemids=658574c1-cda4-44a3-9c31-a1c1612fccd0

POLITIQUE DE VOTE POUR LE FONDS : ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS,
SOCIETE DE GESTION D'ACTIFS
Politique de vote et rapport de vote (disponible en français)
ww.abnamroinvestmentsolutions.com/fr/footer/informations-reglementaires.

7. Annexes

7.1 Définition AFG

Critères ESG	Environnement, Social et Gouvernance.
Dimension Environnementale	Désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement.
Dimension Sociale	Relative à l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur les parties prenantes, par référence à des valeurs universelles (notamment droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption...).
Dimension de Gouvernance	Ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise.
ISR	« L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable. » (AFG – FIR, juillet 2013)
Émetteurs	Ensemble des entités (entreprises, États, agences, supranationaux ou collectivités locales) qui font appel au marché pour se financer en émettant des actions, obligations et autres titres financiers.

7.2 Approches (telles que définies par l'AGF)

Engagement	Fonds dont l'objectif est d'influencer le comportement des entreprises investies pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. Des thèmes d'engagement doivent être définis et le suivi des actions d'engagement (dialogue individuel ou collectif, vote en assemblée générale, dépôt de résolution) doit être documenté.
Exclusion	<p>Il existe deux types d'exclusions que peuvent appliquer les fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> • EXCLUSIONS NORMATIVES Les exclusions normatives consistent à exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales (droits de l'homme, convention de l'OIT, Pacte Mondial...), ou les États n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales. • EXCLUSIONS SECTORIELLES Les exclusions sectorielles consistent à exclure des entreprises de secteurs d'activités comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie pour des raisons éthiques ou de santé publique, ou encore les OGM, le nucléaire, le charbon thermique... pour des raisons environnementales. <p>Les seules exclusions issues d'une interdiction réglementaire (ex : armes controversées, pays sous embargo...) ne suffisent à caractériser une approche d'exclusion.</p>
Impact investing ou investissement à impact	<p>Fonds qui investissent dans des entreprises ou organisations qui ont pour but premier de générer un impact environnemental ou social positif. L'impact induit par les investissements doit être mesurable.</p> <p>En France, l'impact investing peut être assimilé aux fonds solidaires qui investissent dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).</p>

Intégration ESG L'intégration ESG consiste pour une société de gestion à mettre à la disposition de ses gérants des éléments d'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) pour qu'ils puissent les prendre en compte dans leurs décisions d'investissement. L'intégration ESG repose sur des ressources appropriées : accès organisé à la recherche ESG, score ESG ou carbone du portefeuille ou tout autre indicateur de suivi *ex post*. Elle a pour but d'améliorer la compréhension des risques et opportunités liés à chaque émetteur.

Sélection ESG Cette approche consiste à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes :

- *best-in-class* : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche inclut l'ensemble des secteurs de l'économie ;
- *best-in-universe* : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité ;
- *best effort* : sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.

Thématique ESG Fonds qui sont spécialisés sur des thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Ils investissent dans des émetteurs dont les produits ou services contribuent à générer des bénéfices répondant à la stratégie d'investissement. Les entreprises sélectionnées doivent respecter a minima certaines exigences ESG comme une veille active des controverses en matière environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G) et faire l'objet d'une démonstration de leur impact E ou S ou G.

7.3 Engagement de l'AFG et du FIR

L'AFG et le FIR veilleront à la promotion et à la diffusion la plus large possible du présent Code. Pour cela, ils s'engagent à publier sur leurs sites respectifs la liste de fonds signataires de ce Code.

www.afg.asso.fr

www.frenchsif.org

L'AFG et le FIR ne peuvent assumer aucune responsabilité légale ou autre pour des informations incorrectes ou trompeuses fournies par les fonds signataires dans leurs réponses à ce Code de transparence.



L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent près de 4 000 milliards d'euros d'actifs, dont 1 950 milliards d'euros en fonds de droit français et environ 2 050 milliards d'euros en gestion de mandats et de fonds de droit étranger.

L'AFG a très tôt décidé d'apporter son plein appui au développement en France de l'investissement responsable.

Cette implication se situe dans le cadre plus global de son action de promotion de l'épargne longue (épargne investie en actions, épargne salariale et épargne retraite) et de la qualité des actifs (action en matière de gouvernement d'entreprise notamment), leviers du bon financement de notre économie et de la protection des citoyens contre les risques de l'existence.

AFG - 41 rue de la Bienfaisance 75008 Paris – Tél : +33 (0)1 44 94 94 00

45 rue de Trèves 1040 Bruxelles – Tél : +32 (0)2 486 02 90

www.afg.asso.fr - [@AFG_France](https://twitter.com/AFG_France)



Le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) est une association multi-parties prenantes qui réunit investisseurs, sociétés de gestion, agences de notation ESG, consultants, des acteurs de la société civile, ONG, syndicats et des personnalités engagées : avocats, chercheurs, journalistes...

Les missions du FIR incluent le plaidoyer auprès des pouvoirs publics ainsi que le dialogue avec les entreprises autour des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance. Le FIR est également à l'initiative du Prix de la recherche européenne "Finance et développement durable". Ce Prix, auquel sont associés les PRI (*Principles for Responsible Investment*), récompense chaque année depuis 2005 les meilleurs travaux académiques. Le Forum coordonne la Semaine de la Finance Responsable qu'il a créé en 2010.

Le FIR est l'un des membres fondateurs d'Eurosif.

FIR - 27 avenue Trudaine 75009 Paris – Tél : +33 (0)1 40 36 61 58

www.frenchsif.org



Le Forum Européen de l'Investissement Responsable (Eurosif) est l'Association européenne pour la promotion des pratiques d'investissement durable et responsable. À but non lucratif, Eurosif travaille en partenariat avec ses membres, les foras nationaux européens partageant la même mission et s'appuie sur un réseau de partenaires. Ce réseau rassemble un large éventail de parties prenantes de l'industrie de l'investissement responsable, des gestionnaires de fonds à leurs prestataires de services spécialisés comme les agences de notation extra-financière par exemple. Basé à Bruxelles, Eurosif se concentre essentiellement sur les activités de plaidoyer en faveur de l'ISR et de la prise en compte des problématiques de développement durable dans l'investissement auprès des institutions européennes, sur la promotion du Code de Transparence Européen ainsi que sur la recherche et la réflexion autour des pratiques du marché et de leurs évolutions.

Eurosif est aujourd'hui l'organisation européenne de référence pour tout acteur intéressé par le développement des pratiques d'investissement responsable.

EUROSIF - 59, Adolphe Lacombé, B-1030 Bruxelles – Tél : +32 (0)2 273 29 48

www.eurosif.org